

Comité syndical du 22 mars 2021

DELIBERATION N° 21-006

Objet : Soutien financier à la commune d'Eragny pour la création d'une Micro Folie.

Le vingt-deux mars deux mille vingt et un à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Sont présents :

Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
12 MAR. 2021	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
- 2 AVR. 2021	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
- 2 AVR. 2021	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France

Sont excusés et suppléés :

Publication ou notification :	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France a été suppléée par M. Jacques RENAUD
- 2 AVR. 2021	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine a été suppléé par M. Philippe VANDEPUTTE

A donné pouvoir :

M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
-----------------	--

Est absent :

M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
---------------------------	------------------------------

Secrétaire de séance : M. Pierre-Édouard EON

Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n°21-006,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention d'objectifs et de financement avec la Commune d'Eragny pour l'accompagnement au développement des usages numériques et la mise en œuvre du projet Micro Folie en partenariat avec La Vilette ;

APPROUVE une subvention à la Commune d'Eragny d'un montant maximum de 50 000 € pour le financement des investissements portant sur l'implantation d'une Micro Folie dans la bibliothèque Albert Camus et de son volet mobile ;

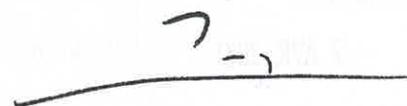
PRECISE que la subvention est conditionnée à la présentation par la Commune d'Eragny du bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'opération, incluant le montant des subventions versées par les différents financeurs et les preuves de l'intégration du logo de Val d'Oise Numérique à l'ensemble des supports de communication et, le cas échéant, de tous supports faisant référence au cofinancement du projet ;

PRECISE que le reliquat à charge de la commune ne pourra être inférieur à 20% après versement de la subvention de Val d'Oise Numérique, qui est plafonnée à 50% des investissements et à 50 000 € : 25 000 € à la signature de la convention et 25 000 € sur présentation du bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'opération ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Monsieur Pierre Édouard EON



Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique